

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
03553	01851	2013		01	1 / 2

Analyse et références

Affaire **Observation d'un phénomène aérospatial non identifié le 04 octobre 2013 a 22 heures à WAHLBACH -68-**

Le jeudi 31 octobre 2013 à 08 heures 50 minutes.

Nous soussigné Mdl/Chef

Vu l'(les) article(s) L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Le 02 octobre 2013 à 22 heures 30 minutes, nous sommes avisés par le centre opérationnel de la gendarmerie de COLMAR -68- de l'observation d'un phénomène aérospatial non identifié sur la commune de WAHLBACH.

Suite à cette information nous nous rendons sur les lieux afin de prendre contact avec le témoin des faits.

EXPOSE DES FAITS

Le 02 octobre 2013 à 22 heures 05 minutes, le jeune _____, âgé de 15 ans, téléphone au centre opérationnel de la gendarmerie à COLMAR. Lors de l'appel il précise qu'il a remarqué dans le ciel un objet lumineux qui tombait en direction de la commune d'ALTKIRCH. Il n'est pas en mesure de dire s'il s'agit d'un avion ou d'un OVNI. Lors de cette observation il était accompagné de sa sœur âgée de 13 ans.

Suite à l'appel de ce témoin le centre opérationnel demande à une patrouille de la circonscription d'ALTKIRCH de faire des recherches sur l'éventuel point de chute de l'objet observé par le témoin. Dans un second temps le centre opérationnel de la gendarmerie de COLMAR prend également attache avec le centre national des opérations aériennes de LYON afin de savoir si une disparition d'aéronef a été signalé.

Concernant l'observation de l'objet le témoin précise que l'objet est rond, avec des traînées vertes. Le centre de l'objet était jaune et blanc. La durée de l'observation était d'environ 05 secondes.

ENQUETE

Le 02 octobre 2013 nous arrivons sur les lieux à WAHLBACH à 22 heures 55 minutes. Nous établissons un procès-verbal de transport, constatations et mesures prises ainsi qu'un plan de situation. Des prises de vues photographiques pour montrer le lieu de l'observation sont effectuées le 03 octobre 2013..... (Pièces n° 02 à 04)

Le 02 octobre 2013 à 23 heures 05 minutes, nous procédons à l'audition du témoin _____. Il nous explique qu'il se trouvait dans la rue lors de l'observation. Il situe l'heure de cette dernière vers 22 heures 15 minutes. Il nous donne des détails sur l'objet (forme – couleur) et précise qu'avant d'aviser la gendarmerie il a téléphoné à sa marraine et pris une vidéo du lieu de l'observation. A part sa sœur aucune autre personne n'a été témoin des faits. Concernant le sens de mouvement de l'objet il nous précise que ce dernier se dirigeait vers la commune de RANTZWILLER et non celle d'ALTKIRCH comme il l'avait dit lors de son appel à la gendarmerie..... (Pièce n° 05)

Le Maréchal des Logis Chef

(DESTINATAIRES)

Date de clôture

Vu et transmis par :

[2] - M , Direction de la gendarmerie à ISSY LES MOULINEAUX (Dont un exemplaire pour le GEIPAN à TOULOUSE -31-)	31 / 10 /2013	
[1] - M Préfet du Haut-Rhin, Préfet à COLMAR	Signature(s)	
[1] - Archives :		

Le 03 octobre 2013, nous procédons à l'audition de monsieur _____, représentant légal de _____ . Le père prend connaissance de l'audition de son fils. Il ne pense pas que son fils affabulait. Il pense que ce dernier a bien vu quelque chose dans le ciel..... (Pièce n° 06)

Du 05 octobre au 30 octobre 2013, nous effectuons divers investigations.

Les premières concerne le contact pris avec avec le centre national des opérations aériennes de LYON et la base aérienne de DRACHENBRONN. Aucune disparition d'aéronef n'a été portée à notre connaissance..... (Pièce n° 07)

Nous prenons également contact avec le GEIPAN. Notre interlocuteur nous informe qu'une chute d'astéroïde de type « BOLIDE » a été observée et prise en vidéo par le radar de NANCY. Les faits se sont produits à 21 heures 56 minutes sur la commune de CHALIGNY -54-. La structure et les couleurs de cet astéroïde correspondent à l'observation de WAHLBACH -68-..... (Pièce n° 08)

Nous avons également contacté la brigade de gendarmerie des transports aériens de l'aéroport de BALE / MULHOUSE. Nous sommes informés qu'un avion de type FOKKER se trouvait au nord de la commune de WAHLBACH vers 21 heures 53 minutes. Cet avion se dirigeait vers la commune de ZURICH. Par contre la trajectoire et l'éclairage ne correspondent pas totalement à l'observation effectuée par le témoin. Concernant la météo rien de particulier n'a été porté à notre connaissance..... (Pièce n° 09)

Nous avons repris contact avec le témoin _____ . Nous avons consulté son journal d'appel sur le portable. Il ressort qu'il a bien téléphoné à sa marraine le 02 octobre 2013 à 22 heures 03 minutes. La vidéo ne se trouve plus sur le portable. L'horaire de l'appel correspond à l'horaire de passage de l'astéroïde..... (Pièce n° 10)

CLOTURE

Des investigations effectuées, il ressort que l'observation effectuée par le jeune _____ n'est pas un phénomène aérospatial non identifié. Il s'agit avec un grande probabilité de l'astéroïde de type « BOLIDE » qui a été observé par le radar de NANCY.

Fait et clos à _____ le 31 octobre 2013.

Le Maréchal des Logis Chef

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
03553	01851	2013	

Nmr pièce	N° feuillet
2	1 / 3

Le samedi 05 octobre 2013 à 16 heures 35 minutes.

Nous soussigné Mdl/Chef

Vu l'(les) article(s) 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

SAISINE

Le 02 octobre 2013, à 22 heures 30 minutes, nous sommes informés par le centre opérationnel de la gendarmerie (CORG) de COLMAR -68- de l'observation par un jeune de WAHLBACH d'un phénomène aérospatial non identifié (OVNI -PAN).

D'après les premiers renseignements que je jeune témoin nous communique, il n'est pas en mesure de dire s'il s'agit d'un avion ou d'un OVNI. Il précise que l'objet tombait sur le sol en direction de la commune d'ALTKIRCH.

Suite à cette information, nous nous rendons immédiatement sur les lieux.

SITUATION A L'ARRIVÉE DES ENQUÊTEURS

Nous arrivons sur les lieux le 02 octobre 2013 à 22 heures 55 minutes.

Nous sommes reçus au _____ âge de 15 ans et sa sœur _____, âgée de 13 ans. Aucun adulte n'est présent au domicile.

Avons notre transport au _____ nous avons demandé au CORG de prendre attache avec la base aérienne de DRACHENBRON -67- afin de procéder à une vérification du radar. D'autre part le CORG nous informe que centre national des opérations aériennes de LYON les a informé qu'aucun avion n'est signalé disparu.

Nous avons également pris attache avec la patrouille d'ALTKIRCH qui effectuait des recherches suite à une possible chute d'avion sur sa circonscription. Il ressort qu'aucun élément permettant de confirmer une chute d'aéronef a été porté à la connaissance de la patrouille.

Des premiers renseignements recueillis par le témoin _____ il ressort que l'observation a duré environ 05 secondes. Il se trouvait sur la voie publique à proximité de son domicile et en compagnie de sa sœur quand il a fait l'observation. Sa sœur _____ âgée de 13 ans, a également vu la sphère dans le ciel. Des premiers éléments qu'il nous communique, il a vu un sphère de couleur verte pale dont le centre était blanc et jaune. La boule venait de sa gauche et se dirigeait vers sa droite en direction du sol. Il n'a pas été en mesure de voir si elle tombait sur le sol car après 05 secondes d'observation, la sphère était caché par des arbres.

Aucune modification n'a été apportée volontairement ou involontairement au lieu d'observation par le témoin.

Lors de nos constatations nous sommes assistés du gendarme _____ APJ de notre unité et du gendarme adjoint volontaire _____ APJS de notre brigade.

MESURES PRISES

Le centre opérationnel de la gendarmerie de COLMAR a contacté le centre national des opérations aériennes de LYON -69- et la base aérienne de DRACHENBRON -67-.

L'Officier de Police Judiciaire :

Un compte rendu a été effectué à l'officier de permanence du groupement par le CORG..... (**Pièce n° 07**)

Nous avons informé l'officier de permanence de la compagnie de MULHOUSE de notre intervention et des premiers éléments recueillis.

Une patrouille de la brigade d'ALTKIRCH effectue des recherches sur sa circonscription suite à la possibilité d'une chute d'un aéronef.

Nous sommes également informé par le CORG de COLMAR qu'une observation similaire a été effectué par la brigade de DANNEMARIE il y a une quinzaine de jour. De l'enquête effectuée par cette unité, il ressort qu'il s'agirait en fait d'une planète qui brillerait plus que les autres.

Avant de procéder à l'audition du témoin nous avons demandé à ce jeune de nous conduire sur les lieux de l'observation dans la rue de Zaessingue à WAHLBACH -68-.

ETAT DES LIEUX

La commune de WAHLBACH est située d'un point de vue général au SUD de MULHOUSE, à l'EST d'ALTKIRCH, au NORD de DELEMONT -CH et à l'OUEST LORRACH -D-.

D'une manière plus précise la commune de WAHLBACH se trouve au SUD de STEINBRUNN LE HAUT, à l'EST de HEIWILLER, au NORD de FRANKEN et à l'OUEST de MAGSTATT LE BAS.

Le lieu d'observation est situé dans la rue de Zaessingue. Cette rue est située à l'EST du centre du village. Elle relie la commune de WAHLBACH à celle de ZAESSINGUE.

Le point d'observation est située sur la voie publique rue de Zaessingue et plus précisément sur le coté gauche de la chaussée dans le sens ZAESSINGUE / WAHLBACH.

L'observation a été faite par un enfant de 15 ans, se trouvant sur le coté gauche de la chaussée. Devant lui il y avait deux lampadaires qui éclaire la voie publique. Le premier a un éclairage de couleur orangé et le second un éclairage plus blanc. Entre les deux lampadaires se trouve un bosquet composé de plusieurs arbres. Certains de ces derniers sont très haut. De l'autre coté de la route, coté droit dans le sens ZAESSINGUE / WAHLBACH, se trouve un bosquet composé en majorité d'arbres de type « BOULOT ». Ces derniers sont également très grand..... (**Pièce n° 04 – Photos n° 01 à 03**)

Mentionnons que lors de notre présence sur les lieux le ciel du coté de la commune de ZAESSINGUE était dégagé. Nous avons remarqué la présence des plusieurs étoiles. Concernant le ciel au-dessus de l'endroit où l'observation a été effectué, ce dernier était caché par des nuages.

CORPS DU DELIT

A notre arrivée sur les lieux, l'objet n'était plus visible et le témoin n'était plus sur la voie publique.

Le témoin se trouvait à son domicile en présence de sa sœur. Le rez de chaussée était faiblement éclairé. Par contre il y avait de la lumière à l'étage.

Le lieux approximatif de l'observation se trouve, d'après le témoin à une vingtaine de mètres de l'entrée de l'impasse qui mène à sa maison. Le témoin est affirmatif, il se trouvait sur le coté gauche de la chaussée dans le sens ZAESSINGUE / WAHLBACH.

Quand il a remarqué l'objet, ce dernier se situait au-dessus de la cime des arbres se trouvant face à lui entre les deux lampadaires. La sphère avait une trajectoire descendante. Elle venait de sa gauche (OUEST) et se dirigeait vers sa droite (EST).

L'Officier de Police Judiciaire :

L'objet observé est de forme sphérique. Son centre est de couleur blanc et jaune. Le reste de la sphère est de couleur vert clair. A l'arrière de la boule il y avait également du vert. La sphère tremblotait légèrement de la droite vers la gauche. La sphère avançait en ligne droite en direction du sol à une vitesse qu'on pourrait assimiler à celle d'un avion.

MESURES DIVERSES

A l'issue de nos constatations, nous avons procédé à l'audition du témoin
..... (Pièce n° 05)

Le jeune est mineur, nous avons laissé une convocation à son domicile afin que son représentant légal se présente à notre unité le 03 octobre 2013 pour prendre connaissance de la déclaration de son fils..... (Pièce n° 06)

Aucune prise de vue photographique n'a été effectuée le soir de nos constatations. Ces dernières seront faite dans la matinée du 03 octobre 2013..... (Pièce n° 04)

Nos constatations prennent fin le 02 octobre 2013 à 23 heures 10 minutes.

Fait et clos le 05 octobre 2013 à 18 heures.

Le Maréchal des Logis Chef
Officier de Police Judiciaire.

GENDARMERIE NATIONALE



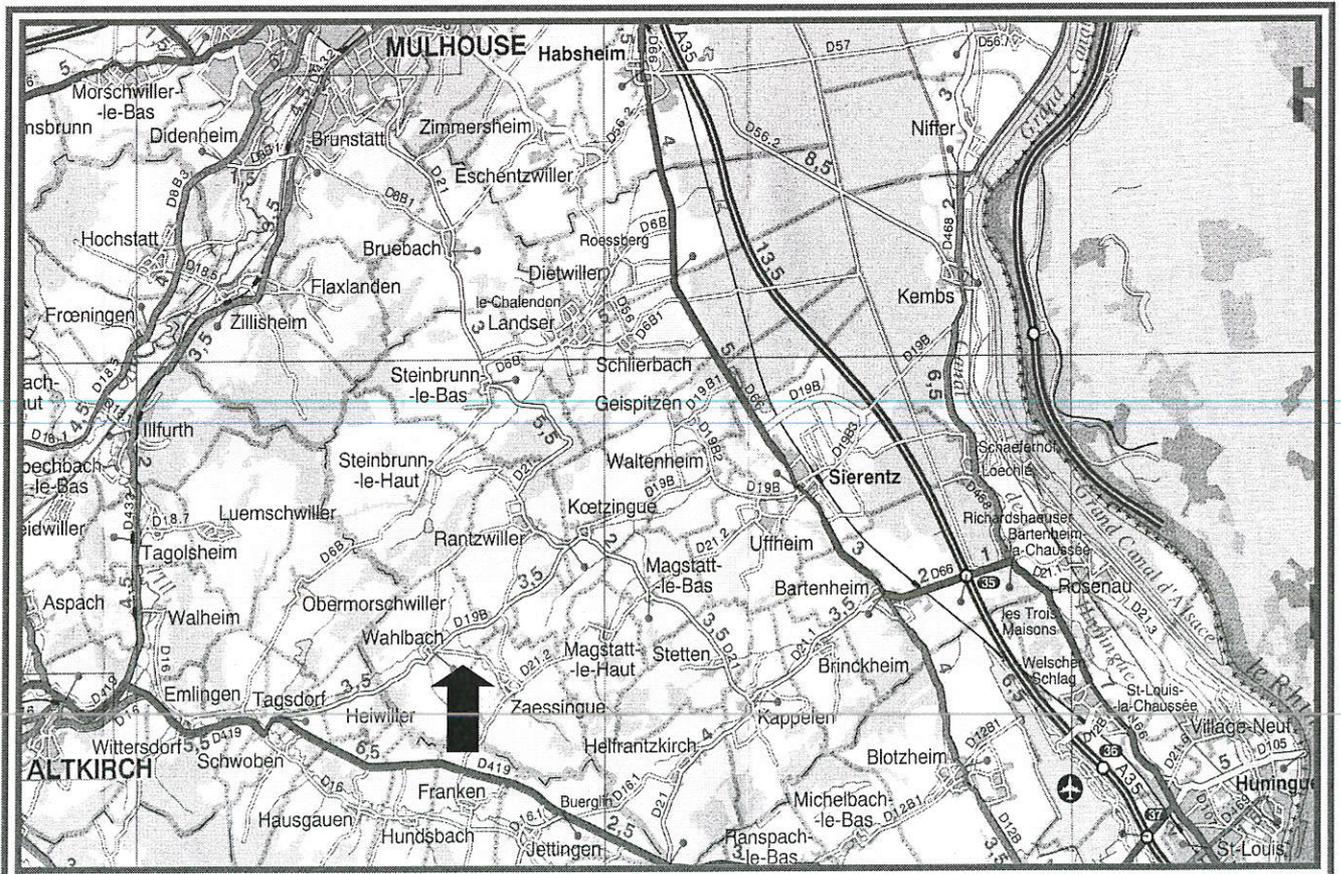
--o--O--o--
Compagnie

--o--O--o--
Brigade

PV n° 1851/2013 - Pièce n° 03 - Feuillet n° 01/02



-AFFAIRE :
-OBJET : Observation d'un phénomène aérospatial non identifié.



GENDARMERIE NATIONALE

Code unité	03553	GPT			
N° P.V	01851/2013	N° Pièce	04	Dossier Justice	

Planche photographique



Nature des faits	Observation d'un phénomène aérospacial non identifié.
Affaire	WAHLBACH -68-

01



Vue générale de la rue de Zaessingue de WAHLBACH prise dans le sens ZAESSINGUE / WAHLBACH centre. A gauche de la photo, à plusieurs kilomètres se trouve la commune de ALTKIRCH. A droite de la photo à plusieurs kilomètres se trouvent les communes de RANTZWILLER et SCHLIERBACH.

02



Vue de la rue de Zaessingue (en direction du centre du village de WAHLBACH) prise sur le côté gauche de la route approximativement de l'endroit où se trouvait le témoin. D'après le témoin l'objet se trouvait sur le côté gauche entre les deux lampadaires au-dessus des arbres. L'objet se dirigeait vers la droite et a disparu de la vue du témoin derrière les arbres situées à droite de la photo.

03



Vue de la rue de Zaessingue (en direction du centre du village de WAHLBACH) prise sur le coté droit de la route approximativement en face de l'endroit où se trouvait le témoin.

D'après le témoin l'objet se trouvait sur le coté gauche entre les deux lampadaires au-dessus des arbres.

L'objet se dirigeait vers la droite et a disparu de la vue du témoin derrière les arbres situées à droite de la photo.

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
03553	01851	2013	

TÉMOIN

Nmr pièce	N° feuillet
05	1 / 2

Le mercredi 02 octobre 2013 à 23 heures 05 minutes.

Nous soussigné Mdl/Chef

Vu l'(les) article(s) 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au domicile du témoin

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Sexe	Nom	Prénom
M		
Situation de famille	Validité état-civil	
Célibataire		
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays INSEE
18/05/1998		
Adresse	Pays INSEE	
Commune résidence et Code Postal		
N° de téléphone	N° de fax	Profession Nationalité
		Lycéen

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare à 23 heures 10 minutes:

--- Ce soir j'étais sur la route de Zaessingue devant ma maison en compagnie de ma sœur , âgée de 13 ans. Je précise que j'étais chez une copine et je revenais à la maison. Vers 22 heures 15 minutes, j'ai vu dans le ciel sur le coté gauche entre deux lampadaires un objet.-----

--- Il s'agit d'un objet rond. Au centre il y avait du jaune et du blanc. Le reste de la boule était vert clair. A l'arrière de la boule il y avait du vert aussi et cela suivait l'objet. Je précise que la boule était bien ronde et elle bougeait légèrement de la droite vers la gauche comme si cela tremblait. La boule avançait vite en ligne droite vers le sol. J'ai d'abord pensé à un avion qui se « crachait ».-----

--- J'ai vu cet objet pendant 05 secondes environ. J'ai perdu l'objet de vu à cause des arbres. J'ai pensé qu'il était tombé sur le sol.-----

--- En rentrant, enfin sur le chemin, j'ai téléphoné à ma marraine de FROENINGUE -68-. Elle m'a dit de prévenir la gendarmerie.-----

--- Je précise que j'ai fait un film avec mon téléphone mais l'objet n'est pas visible car j'ai filmé une fois que la boule était dans les arbres.-----

--- Quand j'ai téléphoné aux gendarmes j'ai dit que l'objet allait sur ALTKIRCH. Quand vous êtes venus, je vous ai montré le lieux où j'ai vu l'objet et le direction est RANTZWILLER.-----

--- Quand j'ai vu cet boule il n'y avait pas de brouillard et pas du nuages. Je voyais bien les étoiles. Pour moi l'objet était juste au-dessus des arbres. J'ai pas entendu de bruit quand j'ai vu l'objet. Je n'ai pas senti d'odeur particulière ni rien d'autre.-----

--- Je précise que je n'ai regardé aucun film ce soir. Nous étions dehors à discuter. Je regarde de temps en temps les étoiles. Je sais retrouver l'étoile polaire.-----

Question : La vitesse de la boule par rapport à un avion est elle plus rapide ou moins?-----

Réponse : A la même vitesse.-----

Question : As tu remarqué quelqu'un d'autre dans la rue?-----

Réponse : Il n'y avait personne.-----

Question : L'objet descendait bien en direction du sol?-----

Réponse : Oui.-----

Question : Où situez-vous l'objet par rapport à WAHLBACH centre?-----

Réponse : Pour moi l'objet se trouvait plus loin que WAHLBACH, loin derrière la fin de la commune.-----

Question : Qu'est ce qui vous fait penser à un OVNI?-----

Réponse : Les couleurs et le fait qu'il descendait vers le sol de façon très « raide ».-----

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

(A signé au carnet de déclarations)

--- Je prends connaissance que je dois aviser mon père de mon audition et de ce que j'ai vu.-----

--- Je lui dirais de passer vous voir à la brigade le 03 octobre 2013 entre 15 heures 30 minutes et 16 heures.-----

--- Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.-----

--- , le 02 octobre 2013 à 23 heures 45 minutes.-----

La personne entendue
(A signé au carnet de déclarations)

L'Officier de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
03553	01851	2013	

REPRÉSENTANT LÉGAL

Nmr pièce	N° feuillet
6	1 / 1

Le jeudi 03 octobre 2013 à 16 heures 05 minutes.

Nous soussigné Mdl/Chef

Vu l'(les) article(s) 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE REPRÉSENTANT LÉGAL

Sexe	Nom	Prénom
M		
Situation de famille	Validité état-civil	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays INSEE
24/06/1969		
Adresse	Pays	INSEE
Commune résidence et Code Postal		
N° de téléphone	N° de fax	Profession Nationalité
		Electricien

Agissant en qualité de représentant légal de :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Sexe	Nom	Prénom
M		
Situation de famille	Validité état-civil	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays INSEE
18/05/1998		
Adresse	Pays	INSEE
Commune résidence et Code Postal		
N° de téléphone	N° de fax	Profession Nationalité
		Lycéen

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

--- J'ai pris connaissance de la déclaration de mon fils que vous avez effectué à mon domicile le 02 octobre 2013 à 23 heures 10 minutes. Hier soir quand je suis rentré du travail vers minuit mon fils m'a avisé de ce qu'il avait vu et qu'il avait téléphoné à la gendarmerie.-----

--- C'est la première fois que mon voit fils voit quelque chose de ce type. A mon avis il est en mesure de reconnaître un avion la nuit. Au dessus de chez nous il y a quand des avions qui passent régulièrement pour atterrir à l'aéroport de BALE / MULHOUSE. J'ai regardé les photos que vous avez faite et dans cet axe il y a souvent des avions. Je pense que c'est pour cette raison que mon fils à penser à un avion qui s'écrase.-----

--- Concernant mon fils il n'a pas de problème scolaire. Il est bien équilibré et ne regarde pas de film de science fiction. Il possède un « PLAYSATION » mais les seuls jeux qu'ils possèdent sont des jeux de voitures. Il ne joue pas régulièrement a ces jeux. C'est moi qui ai appris à à reconnaître l'étoile polaire. Concernant la déclaration de mon fils elle me paraît plausible. Ce n'est pas le genre de garçon à raconter n'importe quoi et surtout à téléphoner à la gendarmerie pour rien.-----

--- Concernant sa marraine il s'agit de Je l'ai vu ce matin et elle m'a confirmé que lui avait téléphoné hier. Elle m'a également dit qu'elle lui avait demandé de téléphoner aux gendarmes si ce qu'il a vu était vrai. C'est donc suite à ce conseil qu'il vous a téléphoné. Quand j'en ai discuté avec ma sœur ce matin, elle m'a rien dit de particulier sur la conversation téléphonique avec mon fils.-----

--- Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.-----

---, le 03 octobre 2013 à 16 heures 35 minutes.-----

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
03553	01851	2013	

Nmr pièce	N° feuillet
7	1 / 1

Le samedi 05 octobre 2013 à 14 heures 50 minutes.

Nous soussigné Mdl/Chef

Vu l'(les) article(s) 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, suite à l'observation d'un phénomène aérospatial non identifié sur la commune de WAHLBACH le 02 octobre 2013 vers 22 heures 14 minutes, nous effectuons les investigations suivantes:

Le centre opérationnel de la gendarmerie de COLMAR (CORG), nous engage suite à l'observation d'un phénomène aérospatial remarqué par le jeune _____ sur la commune de WAHLBACH le 02 octobre 2013 vers 22 heures 15.

Le message d'engagement précise que le phénomène a été observé par le jeune _____ le 02 octobre 2013 à 22 heures 05. D'après le témoin, il s'agit d'une boule avec traînée verte et jaune à l'arrière. Le témoin déclare également qu'il n'est pas en mesure de dire s'il s'agit d'un avion ou d'un OVNI.

Suite à ces informations, le CORG de COLMAR prend attache avec le centre national des opérations aérienne de LYON. Ce centre répond qu'il n'y a aucune disparition d'avion qui a été signalée et demande au CORG de prendre contact avec le GEIPAN qui s'occupe des OVNI.

Sur notre demande, le CORG prend contact avec la base aérienne 901 de DRACHENBRON. Le radar de la base ne signale rien de particulier dans l'immédiat.

Des investigations effectuées, il ressort, que l'observation de la sphère n'est pas expliqué pour le moment et qu'elle n'apparaît pas sur les radars des organismes contactés. Il ressort également qu'au moment des faits il n'y a pas de disparition d'avion dans la zone en question.

Fin des investigations le 02 octobre 2013 à 23 heures 09 minutes.

Fait et clos à _____ le 05 octobre 2013.

Le Maréchal des Logis Chef
Officier de Police Judiciaire.

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
03553	01851	2013	

Nmr pièce	N° feuillet
8	1 / 1

Le samedi 05 octobre 2013 à 15 heures 35 minutes.

Nous soussigné Mdl/Chef

Vu l'(les) article(s) 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, suite à l'observation d'un phénomène aérospatial non identifié sur la commune de WAHLBACH le 02 octobre 2013 vers 22 heures 14 minutes, nous effectuons les investigations suivantes:

Le 04 octobre 2013, à 08 heures 45 minutes, nous prenons contact avec monsieur PASSOT (05/61/27/39/18), responsable du GEIPAN. Nous informons cette personne de l'observation du phénomène aérospatial non identifié qui a été vu le 02 octobre 2013 vers 22 heures 15 minutes sur la commune de WALHBACH -68-.

Cette personne nous informe qu'un phénomène a été observé par le radar de NANCY et pris en vidéo. Le phénomène s'est produit à 21 heures 56 minutes environ sur la commune de CHALIGNY -54-, commune située au SUD de NANCY -54-.

Monsieur PASSOT nous indique qu'il s'agit d'une chute d'un astéroïde, de type « BOLIDE » qui a croisé la terre et qui était visible de cette dernière. Il nous informe également que les observations effectuée par notre témoin correspondent à la structure et la couleur de l'astéroïde.

Des investigations effectuée il ressort qu'il est fort possible que le témoin n'a pas observé un phénomène aérospatial non identifié mais un astéroïde.

Fin des investigations le 04 octobre 2013 à 09 heures.

Fait et clos à _____ : le 05 octobre 2013.

Le Maréchal des Logis Chef |
Officier de Police Judiciaire.

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
03553	01851	2013	

Nmr pièce	N° feuillet
09	1 / 1

Le mardi 15 octobre 2013 à 11 heures 10 minutes.

Nous soussigné Mdl/Chef

Vu l'(les) article(s) 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, suite à l'observation d'un phénomène aérospatial non identifié (PAN) sur la commune de WAHLBACH le 02 octobre 2013 vers 22 heures 14 minutes, nous effectuons les investigations suivantes:

Le 04 octobre 2013, à 15 heures, nous prenons contact avec la brigade de gendarmerie des transports aériens implantée à l'aéroport (BGTA) de BALE / MULHOUSE. Nous demandons à notre interlocuteur l'adjudant _____ de prendre contact avec la tour de contrôle de l'aéroport afin de vérifier si un aéronef volait dans le secteur de WAHLBACH le 02 octobre 2013 entre 21 heures 45 minutes et 22 heures 15 minutes. Nous demandons également à ce gradé de la gendarmerie de contacter la météo de l'aéroport afin de savoir s'il y avait un phénomène de météo particulier le soir de l'observation.

Les investigations ne pouvant être faites immédiatement l'adjudant _____ nous fait parvenir la réponse à nos demandes par courriel le 12 octobre 2013.

Des investigations effectuées par la BGTA de BALE / MULHOUSE, il ressort qu'un avion de type FOKKER 100 se trouvait à 19 heures 53 (heure UTC) soit 21 heures 53 (heure locale) au nord de la commune de WAHLBACH. Cet aéronef se dirigeait vers ZURICH -CH-. La trajectoire se trouvait à 04 kilomètres au NORD de WALBACH et l'avion était situé à 23500 pieds de haut soit environ 07 kilomètres. Aucun autre aéronef ne se trouvait dans le secteur à l'horaire indiqué.

La météo a également été contactée par ce gradé. Il ressort qu'aucun phénomène particulier n'a eu lieu ce soir là. Il y avait un vent soutenu de composante SUD / EST. D'après la météo le ciel était couvert, il n'y avait pas de précipitations et les températures étaient douces. Aucune anomalie n'a été constatée.

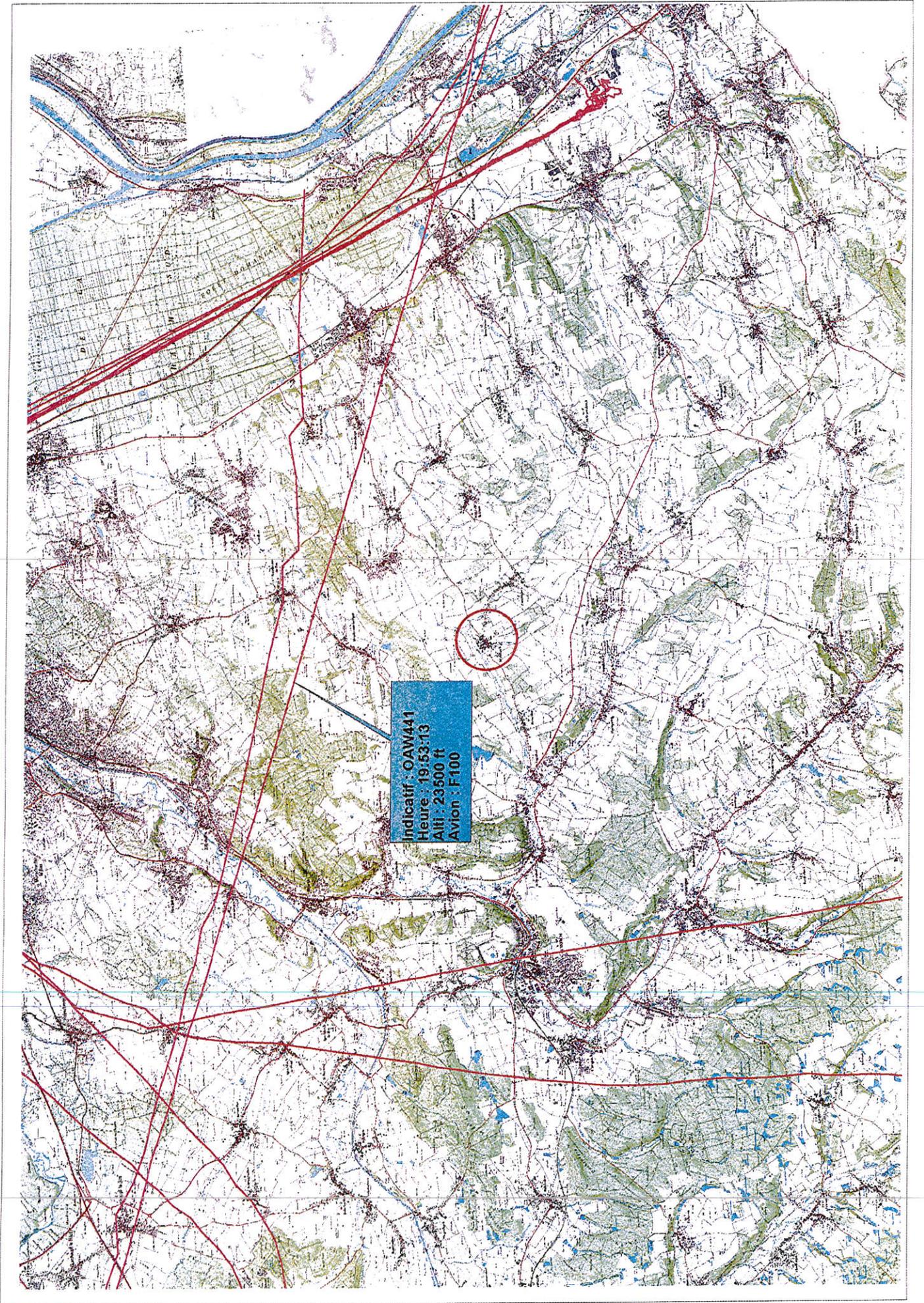
L'adjudant _____ nous joint un fichier contenant la trajectoire de l'avion qui se rendait sur ZURICH. Une impression de ce fichier est jointe au présent procès-verbal.

A la consultation de ce fichier nous remarquons que la trajectoire de l'avion (NORD-OUEST vers SUD-EST) ne correspond pas exactement à celle de l'objet observé par le témoin. Ce dernier situe le phénomène aérospatial non identifié (PAN) comme ayant une trajectoire SUD-OUEST vers le NORD-EST.

Des investigations effectuées, il ressort qu'un avion se trouvait dans le secteur de WAHLBACH au moment de l'observation. La trajectoire de l'avion ne semble pas être la même que celle du PAN. D'autre part l'éclairage standard d'un avion ne semble pas correspondre aux lumières observées par le témoin. Suite aux éléments communiqués par la BGTA des investigations complémentaires doivent être effectuées afin de déterminer l'origine du PAN.

Fait et clos à : _____ le 15 octobre 2013 à 11 heures 45 minutes.

La Maréchal des Logis Chef
Officier de Police Judiciaire.



Indicatif : OAW441
Heure : 19:53:13
Alti : 23500 ft
Avion : F100

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
03553	01851	2013	

Nmr pièce	N° feuillet
10	1 / 1

Le mercredi 30 octobre 2013 à 11 heures 30 minutes.

Nous soussigné Mdl/Chef _____

Vu l'(les) article(s) 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, suite à l'observation d'un phénomène aérospatial non identifié sur la commune de WAHLBACH le 02 octobre 2013 vers 22 heures 14 minutes, nous effectuons les investigations suivantes afin de déterminer avec exactitude l'heure de l'observation.

Le mardi 29 octobre 2013 à 14 heures 10 minutes, nous avons demandé à _____ de nous présenter son téléphone portable. Il s'agit d'un appareil de marque SAMSUNG, de type GALAXY S3. Sur cette appareil nous avons procédé à une vérification de l'heure. Cette dernière est exacte. Nous avons également vérifié le journal des appels. Il ressort de cette vérifications que le jeune _____ à téléphoné à sa marraine le 02 octobre 2013 à 22 heures 03 après l'observation du phénomène. Concernant la vidéo qu'il a effectué, il a effacé cette dernière. De ce fait nous n'avons pas été en mesure de vérifié l'horaire.

De son audition, il ressort qu'il a observé le phénomène aérospatial non identifié (PAN) le 02 octobre 2013 avant 22 heures. Nous sommes en mesure de préciser cet horaire suite à l'appel qu'il a fait à sa marraine le même jour à 22 heures 03.

L'horaire de l'observation est donc situé avant 22 heures et non vers 22 heures 15 minutes comme le témoin le déclarait dans son audition. L'horaire de 22 heures correspond approximativement avec l'observation d'un PAN effectué par le radar de NANCY..... (Pièce n° 08)

Fin des investigations le 29 octobre 2013 à 14 heures 15 minutes.

Fait et clos à _____ le 30 octobre 2013.

Le Maréchal des Logis Chef _____
Officier de Police Judiciaire.